



# Les brèves du Cossignol

Informations municipales ■ Juillet 2020

188

## PREMIER CONSEIL MUNICIPAL

Lors des élections municipales du 15 mars 2020, dans une configuration d'épidémie, 49,37% d'entre vous se sont déplacés pour soutenir la liste unique « Aureville Demain ». Nous vous remercions très chaleureusement.

La première réunion d'installation du Conseil Municipal a eu lieu le mardi 26 mai dernier pour élire le Maire : Xavier ESPIC, les adjoints : Corinne MANENT, Jean-Marc MOUMIN, Francis TARROUX, et mettre en place le fonctionnement, l'équipe et la création des comités de projet.

### EMOLUMENTS DES ELUS

Lors de ce premier Conseil Municipal, les conseillers ont décidé de maintenir les indemnités perçues

par le Maire et les trois adjoints. Monsieur le Maire percevra 400 € net par mois (inchangé par rapport au mandat précédent) et les trois adjoints percevront chacun 100 € net. Pour information, le Maire d'une commune comme Aureville pourrait recevoir une indemnité de 1567,43 € brut et les adjoints à hauteur de 313,62 € brut. Pour ne pas grèver notre budget et conforter l'idée d'un engagement civique et citoyen, nous nous engageons à conserver des indemnités d'un montant très raisonnable.



**En haut, de gauche à droite, debout :**  
Anthony BOISLIVEAU, Gabriel CAMUS

**En haut, de gauche à droite, assis :**  
Carole AJAC, Corinne MANENT,  
Xavier ESPIC, Dominique ANDRE,  
Jesse GROENEN

**En bas, de gauche à droite :**  
Benoît LANDREA, Christine CASSAN,  
Patrice Bacchin, Francis TARROUX,  
Céline VERBEKE, André GILLES



Sylvie SCHMIT



Jean-Marc MOUMIN

## BUDGET

### DES TAUX STABLES

Lors de sa séance du 30 juin dernier, le conseil municipal a voté le budget primitif 2020. Votre équipe municipale s'emploie à maîtriser au mieux les finances communales. Le conseil municipal a décidé, après que l'État ait procédé à l'augmentation des valeurs locatives, de ne pas appliquer cette année d'augmentation des taux des taxes communales (taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et non bâti).

Rappel des taux :

Taxe d'habitation .....	4,32%
Taxe sur le Foncier Bâti .....	10,15%
Taxe sur Foncier Non Bâti .....	36,52%

Le budget fonctionnement est accompagné en parallèle d'un budget investissement qui correspond aux dépenses communales liées à des projets et non de gestion. Cette année la municipalité a prévu notamment dans cette section :

Etudes projet salle des fêtes et halle couverte, achat d'un broyeur mutualisé, sécurisation du parc du château, changement filet pare ballon et grillage du terrain de sport, étude cheminement piétonnier, achat matériel informatique pour l'école, réfection étanchéité de la cuisine. Des travaux pour l'amélioration et la sécurisation de la commune.

### FONCTIONNEMENT - RECETTES

#### Dotation et participation

recettes de l'état : dotation forfaitaire, compensation taxe, droit de mutation, élus, ...

#### Impôts et Taxes

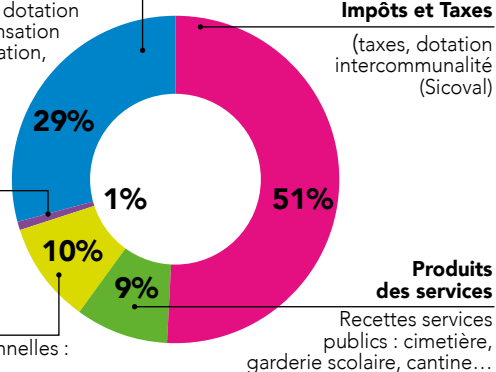
(taxes, dotation intercommunalité (Sicoval)

#### Autres produits gestion courante

Autres recettes : locations, budget annexe, ...

#### Produits exceptionnels

Recettes exceptionnelles : trop versé edf, ...



### FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

#### Charges à caractère général

Dépenses courantes (entretien bâtiments et espaces verts, énergies, téléphone, repas scolaires, assurances, etc...)

#### Charges de personnel

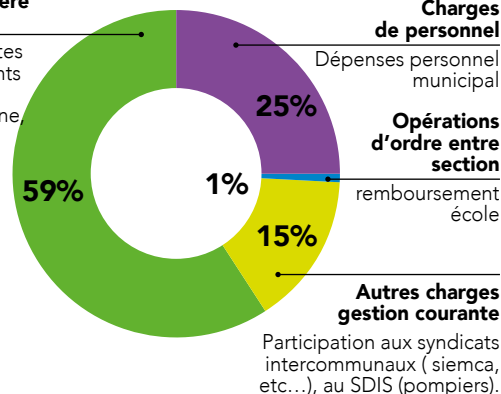
Dépenses personnel municipal

#### Opérations d'ordre entre section

remboursement école

#### Autres charges gestion courante

Participation aux syndicats intercommunaux ( siemca, etc...), au SDIS (pompiers).



## APPEL À PARTICIPATION : nous avons besoin de vous

Conformément à notre programme, nous souhaitons faire appel à votre participation à la vie communale en intégrant un des trois comités de projet. N'hésitez pas à vous inscrire en envoyant un mail à la mairie ( [mairie.aureville@wanadoo.fr](mailto:mairie.aureville@wanadoo.fr)) avant la fin du mois de septembre



**1 PROJET** Salle des Fêtes et Halle couverte au hangar



**2 PROJET** Mairie, bibliothèque municipale et projet d'ensemble du château



**3 PROJET** Cheminement piétons reliant le lotissement du « Cossignol » au centre du village.

Ces comités de projet seront des structures consultatives composées d'élus et d'Aureillois. Elles auront une mission de réflexions, de propositions, de suivi du projet concerné jusqu'à la fin des travaux.

## OPERATION TRANQUILITE VACANCES

### C'EST LE MOMENT DE S'INSCRIRE

#### Vous partez bientôt en vacances

Afin de prévenir les éventuels cambriolages, le dispositif gratuit Opération tranquillité vacances (OTV) services de police et de gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie.

#### Comment faire ?

Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire disponible en ligne de l'imprimer et de le déposer à la gendarmerie de Castanet-Tolosan au moins 2 jours avant votre départ.

Veillez à bien indiquer si votre habitation est équipée d'un système d'alarme ou d'un présence, et si quelqu'un passe relever votre courrier ou arroser vos plantes afin qu'il ne soit pas confondu avec un cambrioleur.

Vous devrez également prévenir les forces de l'ordre en cas de retour anticipé.

Des patrouilles de surveillance et de dissuasion de la gendarmerie seront effectuées gratuitement, de jour comme de nuit et en semaine comme le week-end. Vérifier qu'il ne se passe rien de suspect à votre absence. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (vous même ou une personne de confiance proche du lieu).

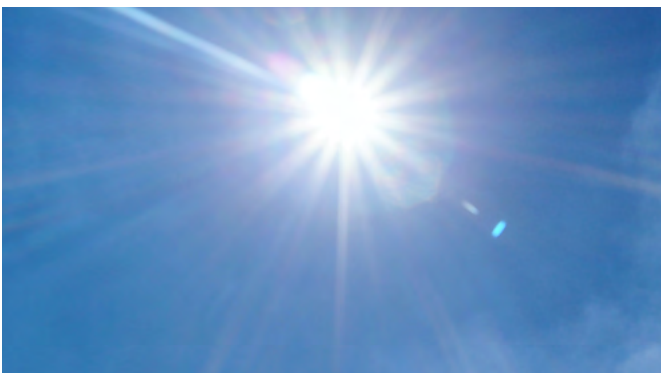
Afin de limiter les risques de cambriolage, les services de gendarmerie vous conseillent également de

- Ne pas indiquer vos dates de congés sur les réseaux sociaux ou votre messagerie téléphonique



- Demander à une personne de confiance de relever votre courrier car une boîte pleine est un signe prolongé (ne pas lui laisser la clé sous un paillason ou un pot de fleurs). Vous pouvez également faire transférer votre courrier sur votre lieu de villégiature par les services postaux ;
- Renvoyer, si c'est possible, les appels sur le téléphone fixe vers votre numéro de portable
- Verrouiller avec soin la fermeture des portes, fenêtres et volets. Vérifier le verrou. Un voisin peut venir ouvrir et fermer les allumer des lumières. L'utilisation d'un minuteur permet éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement ;
- Ne pas laisser de grosses sommes d'argent dans votre logement et mettre les bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr après les avoir photographiés.

## PLAN CANICULE



En cas de déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence dû à la canicule (décret N°2004), la mairie a ouvert un registre nominatif des personnes âgées et en situation de handicap. Ce recensement volontaire permettra une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux du département si nécessaire. Les personnes âgées ou en situation de handicap qui souhaitent figurer sur ce registre doivent s'inscrire auprès du secrétariat de mairie au **05 61 76 30 29**

## MAIRIE

La mairie sera **fermée le mardi 14 juillet et le samedi 15 août**. Les permanences des élus sont suspendues pendant l'été. Des rendez-vous pourront être pris avec les adjoints ou le Maire durant toutes les vacances scolaires.

### OFFRE EMPLOI

La mairie recherche une personne pour assurer la garderie, la cantine et l'entretien de locaux scolaires à l'école élémentaire de notre village.

Lundi : 12h-14h et 16h-19h30. Mardi, jeudi et vendredi : 7h30-9h, 12h-14h et 16h-19h30.

Le contrat sera un CDD à temps non complet d'agent technique, délégué aux écoles. Le contrat peut évoluer vers le CDI. Poste à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Si ce poste vous intéresse, vous pouvez déposer, **jusqu'au 21 août 2020**, votre CV avec lettre de motivation dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail : [mairie.aureville@wanadoo.fr](mailto:mairie.aureville@wanadoo.fr).

Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat au 05 61 76 30 29 aux jours et heures d'ouverture.

## BON VOISINAGE

En cette saison printanière où les jardins demandent toute notre attention, la municipalité sensibilise les Aurevillois(es) à respecter les horaires pour l'utilisation d'outils bruyants (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse ...)

**Voici pour rappel, les horaires à respecter.**

- Jours ouvrables ..8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30
- Samedis ..... 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
- Dimanches et jours fériés .....10h00 à 12h00  
..... et 16h00 à 18h00

## CAMINAREM

C'est la 4<sup>e</sup> fois que l'équipe municipale a fait confiance à Caminarem pour rendre le parc du château accueillant et aéré. Caminarem a libéré les arbres centenaires de tous les rejets de laurier sauce et d'ailantes, des sureaux yèble, des ronces et des orties.



## FOYER RURAL

Pour cette rentrée un peu particulière, le Foyer Rural d'Aureville vous informe que **les inscriptions à toutes ses activités se fera sous forme électronique** avec un règlement, pour les activités payantes, par virement, pour ceux qui ne peuvent pas faire leur inscription par cette voie nous mettrons à disposition un imprimé papier à retirer à la mairie et vous pourrez faire votre règlement par chèque.

Toutes les explications vous seront transmises avec la plaquette fin août

### Fête de Noël

Même si nous ne savons pas si nous pourrions organiser encore cette belle fête qui unie nos deux villages il est important d'anticiper. Là aussi vous aurez sur la plaquette fin août, les dates importantes de l'organisation. Nous avons besoin de beaucoup de lutins. Les lutins s'inscrivent en principe lors du forum des associations, cette année, nous ferons différemment. Il vous suffira de nous envoyer un mail pour signaler votre participation à cette fête.

